

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 28 mai, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Cruzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2021

PRESENTS : M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

Affiché le : 02/06/2021

ABSENTS : Mme BEAUGERIE Delphine (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. VILLAUTREIX Joël (Pouvoir à Mme HAY Salomé), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : Mme Eliane BRAILLON

7. Attribution du marché relatif aux copieurs des écoles maternelle et élémentaire.

En avril 2018, la commune de Boisseuil a signé un contrat avec C Pro Sud concernant la location et la maintenance de deux copieurs pour les écoles maternelles et élémentaires d'une durée d'un an reconductible deux fois, soit une durée totale de 3 ans. Le contrat est arrivé à terme en avril 2021.

A ce titre et conformément à l'article R 2122-8 du Code de la commande publique qui dispense les marchés publics qui répondent à un besoin d'une valeur inférieure à 40 000 € HT des obligations de publicité et de mise en concurrence formalisées, trois demandes de devis ont été effectuées.

A l'issue de cette consultation non formalisée, trois devis ont été remis par les entreprises suivantes :

- C Pro Sud,
- LDS,
- Bureau Systèmes 87.

Après analyse des offres proposées, l'offre la plus avantageuse économiquement et techniquement est celle de C Pro Sud.

Le contrat sera conclu pour une durée d'un an ferme. Les contrats des copieurs de la mairie arrivant à terme en avril 2022, cela permettra de relancer un marché global.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer le contrat de location avec l'entreprise C Pro Sud d'un montant de 2 198,40 € TTC, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

